



## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2024

- Séance du 11 juillet 2024
  - Date de convocation : 21 juin 2024
  - Date d'affichage : 21 juin 2024
- Nombre de conseillers :
- En exercice : 12
  - Présents : 7
  - Votants : 8

Etaient présents : Mesdames et Messieurs François GOMEZ, Pierre SOMMÉ, Jean-Luc HIBON, Michel COUVERT et Cécile GOMEZ.

Etaient absents non excusés : M. Antoine BOUNY, M. Christophe LIMA, Mme Lucie LETUPE, Mme Sandra CLIQUOT, M. Jacky FRERE, M. David AVRIL et Mme Yolenne RICHEZ.

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc HIBON

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00, et procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies.

### Délibération n° 01 :

#### **PROJET DE PARC ÉOLIEN À CANNY-SUR-MATZ**

En date du 3 juin dernier, la préfecture de l'Oise nous a transmis un dossier de demande d'autorisation unique présentée par la société PARC ÉOLIEN DE CANNY en vue d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent sur la commune de Canny-sur-Matz.

L'enquête publique se tiendra du 24 juin au 24 juillet 2024. La commune de Thiescourt, étant concerné par le projet, elle doit procéder à l'affichage de l'avis d'enquête publique.

Le conseil municipal doit se prononcer sur le dossier

Considérant l'impact paysager du projet et la visibilité des installations depuis plusieurs sites patrimoniaux inscrits et/ou classés à différents titres. L'église de Thiescourt est classée au titre des monuments historiques, le site des carrières du Chauffour est inscrit au titre des monuments historiques, la nécropole nationale et le cimetière militaire allemand sont classés au titre des monuments historique ; le cimetière militaire allemand sont inscrits au patrimoine de l'humanité par le comité patrimoine de l'UNESCO. De plus les installations seraient situées dans le cône de visibilité de l'église, de la nécropole nationale et du cimetière militaire allemand.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, pour 6 voix pour et 2 abstentions (M. David AVRIL et M. François GOMEZ) :**

- **SE PRONONCE CONTRE le dossier présenté ci-dessous,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.**

**Délibération n° 02 :**

**MISE À JOUR DES TARIFS DES SALLES DES FETES (LOCATION DE MATERIEL)**

Monsieur GOMEZ propose aux membres du Conseil Municipal que les tarifs des locations de matériel soient mis à jour.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter, les modifications apportées.**

**Délibération n° 03 :**

**SUBVENTION À L'ASSOCIATION MNR**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention 2024 à l'association « La Maison de Nature et de la Randonnée » d'un montant de 300 €.

**Délibération n°04 :**

**CONSTITUTION DE LA  
COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – RENOUELEMENT DE  
3 COMMISSAIRES**

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L 2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 26 mai 2020, relative à l'installation du Conseil Municipal ;

Considérant qu'un commissaire titulaire est décédé et 2 titulaires ont démissionnés ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, à la demande de Monsieur le directeur des Services Fiscaux, à l'établissement du renouvellement des commissaires pour la prochaine CCID,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, dresse la liste de présentation suivante :**

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Pierre SOMMÉ, Jean-Luc HIBON, David AVRIL	Cécile GOMEZ, Sandra CLIQUOT, Michel COUVERT.

**Délibération n° 05 :**

**MISE À JOUR DES DELEGUES  
AU SIVOM DE CANNECTANCOURT-EVRICOURT-THIESCOURT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Sivom de Caneectancourt-Evricourt-Thiescourt,

Considérant qu'il convient mettre à jour les délégués titulaires et deux délégués suppléants afin de représenter la commune de Thiescourt au sein du conseil syndical du Sivom de Caneectancourt-Evricourt-Thiescourt ;

Considérant que se présentent à la candidature de représentants de la commune au sein du Sivom de Caneectancourt-Evricourt-Thiescourt:

Mesdames et Messieurs

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Après avoir voté, le Conseil Municipal de la commune de Thiescourt, désigne :

**Mesdames et Messieurs** en tant que délégués titulaires,  
**Mesdames et Messieurs** en tant que délégués suppléants.

Et transmet cette délibération au président du Sivom de Caneectancourt-Evricourt-Thiescourt.

M. SOMMÉ, étant présent à toutes les réunions, explique qu'il n'avait pas de pouvoir quand le titulaire était absent aux réunions du SIVOM. Il estime que c'est important de représenter la commune et d'avoir au minimum un pouvoir de son délégué titulaire afin de pouvoir participer aux différents votes et notamment celui concernant le budget du SIVOM Scolaire.

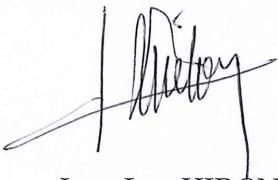

Mme CLIQUOT, une des deux déléguées titulaires, précise qu'elle ne souhaite plus participer au SIVOM.

Il a été décidé de reporter le vote de la délibération, d'envoyer un courrier d'information à tous les membres du conseil municipal et de voter au prochain conseil municipal les nouveaux délégués titulaires et suppléants du SIVOM scolaire.

Les personnes intéressées pour représenter le SIVOM scolaire sont invitées à se manifester en mairie avant le prochain conseil.

### Questions diverses:

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2024 à 20h30.

<u>OBSERVATIONS</u>	<u>SIGNATURES</u>	
	Secrétaire de séance  Jean-Luc HIBON	Le Maire  François GOMEZ

